

TABLE DES MATIÈRES



Chapitre 1

ENTRER EN PRISON

1. LES DIFFÉRENTS STATUTS DES PRISONNIERS	19
2. LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	22
2.1. Les maisons d'arrêt	23
2.2. Les établissements pour peine	24
3. LES CENTRES SPÉCIALISÉS	24
3.1. Les établissements pour mineurs	24
3.2. Les établissements semi-ouverts et ouverts	26
3.3. Les établissements de défense sociale et les centres de psychiatrie légale	26
3.4. Les centres de détention administrative	28
4. LES INTERLOCUTEURS DU DÉTENU	28
4.1. La place particulière de l'avocat	28
4.2. Le personnel de l'administration pénitentiaire	29
4.3. Les services sociaux externes à la prison	35
4.4. Les interlocuteurs des prisonniers qui n'ont pas été jugés	36
4.5. Les interlocuteurs des prisonniers qui ont été jugés mais pas à titre définitif	40
4.6. Les interlocuteurs des prisonniers qui ont été condamnés à titre définitif	40
4.7. Les interlocuteurs des étrangers retenus	42
5. LA PREMIÈRE JOURNÉE EN PRISON	43

Chapitre 2

ÊTRE JUGÉ

1. AVOIR UN AVOCAT	53
2. LE PLACEMENT EN DÉTENTION PRÉVENTIVE	57
3. COMPRENDRE SON DOSSIER RÉPRESSIF	70
4. RÉUSSIR SON INSTRUCTION	71
5. RÉUSSIR SON AUDIENCE	76
6. LES VOIES DE RECOURS	87
6.1. L'opposition	88
6.2. L'appel	89
6.3. Le pourvoi en cassation	90

Chapitre 3

VIVRE EN PRISON

LE QUOTIDIEN	95
1. LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR	95
2. LA CELLULE	97
2.1. Le logement et les meubles	97
2.2. Partager sa cellule	102
3. L'HYGIÈNE	105
4. LES VÊTEMENTS	107
5. L'ALIMENTATION	110
6. LA CANTINE	111
7. LES HORAIRES	113
8. LA PROMENADE	115
9. LES ACTIVITÉS CULTURELLES	115
10. LE SPORT	117
11. LA RELIGION ET L'ASSISTANCE MORALE	118
12. LA LECTURE	120
13. LA TÉLÉVISION	121
14. LA RADIO	122
LES ÉTUDES, LE TRAVAIL ET L'ARGENT	123
1. L'ENSEIGNEMENT	123
1.1. L'enseignement général et les cours de promotion sociale	123
1.2. Les cours de formation secondaire et supérieure	127
2. LE TRAVAIL	128
3. L'ARGENT	132
4. LES BIENS	135
LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR ET LA FAMILLE	137
1. LE DROIT DE VISITE	137
1.1. Les conditions pour recevoir des visites	137
1.2. Les visiteurs de prison	141
2. LES PARLOIRS	142
2.1. Les types de parloirs	142
2.2. Les conditions de visite au parloir	143
3. LA CORRESPONDANCE	145
4. LE TÉLÉPHONE	148

5. LA SEXUALITÉ	149
6. LES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	151
7. LA MATERNITÉ EN PRISON	153
8. LES ENFANTS EN PRISON	155

LA SANTÉ	158
1. LA MÉDECINE GÉNÉRALE	158
1.1. La sécurité sociale	159
1.2. Les consultations dans la prison	161
1.3. Les consultations à l'extérieur	167
1.4. Les médicaments	170
1.5. La prévention	171
2. LA PSYCHIATRIE	172
3. LA DÉFENSE SOCIALE	173
3.1. La défense sociale	173
3.2. La mise en observation	177
3.3. La décision d'internement	179
3.4. La mise en liberté	181
4. LA TOXICOMANIE ET L'ALCOOLISME	184
5. LE SIDA	189

SOUFFRIR EN PRISON	191
1. GRÈVE DE LA FAIM ET AUTOMUTILATION	191
2. MOURIR EN PRISON	193

L'AFFECTATION ET LE CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT	198
1. L'ORIENTATION DES DÉTENU	198
2. LE TRANSFÈREMENT DES DÉTENU	199

Chapitre 4

LES DROITS DU PRISONNIER

FAIRE RESPECTER SES DROITS DE DÉTENU	209
1. LES DROITS CIVIQUES ET SOCIAUX	209
2. LES DROITS COLLECTIFS DES DÉTENU	210
LA DISCIPLINE	211
1. LE RÉGIME DISCIPLINAIRE	211
1.1. Les infractions disciplinaires	212
1.2. Les sanctions disciplinaires	216
1.3. La procédure disciplinaire	225

2. LES MOYENS DE MAINTIEN DE L'ORDRE	233
3. LES MESURES DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES (MSP) ET LE RÉGIME DE SÉCURITÉ PARTICULIER INDIVIDUEL (RSPi)	236
3.1. Les mesures de sécurité particulières	238
3.2. Le régime de sécurité particulier individuel	240
3.3. Les recours	243

DÉFENDRE SES DROITS 245

1. LE DÉTENU FACE AUX DÉCISIONS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	245
1.1. Le détenu décide de s'adresser aux autorités administratives, législatives ou judiciaires	246
1.2. Le détenu décide d'intenter une action en justice	251
2. LE DÉTENU VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE	259

LA PRISON, LE DROIT EUROPÉEN ET LE DROIT INTERNATIONAL 264

1. LES RÈGLES PÉNITENTIAIRES EUROPÉENNES	265
2. LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	267
3. LA CONVENTION EUROPÉENNE POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE	269
4. LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES	274
5. L'ENSEMBLE DES RÈGLES MINIMA POUR LE TRAITEMENT DES DÉTENUS	275

Chapitre 5

SORTIR DE PRISON

LA DEMANDE DE MISE EN LIBERTÉ AVANT D'ÊTRE JUGÉ DÉFINITIVEMENT 279

1. LES DEMANDES FORMULÉES EN COURS D'INSTRUCTION	281
2. LA DEMANDE FORMULÉE APRÈS L'INSTRUCTION, LORSQUE CELLE-CI EST CLÔTURÉE ET QUE LE DOSSIER FAIT L'OBJET D'UN RENVOI EN JUGEMENT	287
2.1. Le dossier doit être examiné par un tribunal correctionnel ou un tribunal de police	287
2.2. Le dossier doit être examiné par une cour d'assises	289
3. LA DEMANDE FORMULÉE APRÈS UNE ARRESTATION IMMÉDIATE ORDONNÉE À L'ENCONTRE D'UN CONDAMNÉ QUI COMPARAISAIT LIBRE	290
4. LE SORT DE L'ÉTRANGER EN SÉJOUR ILLÉGAL REMIS EN LIBERTÉ AVANT TOUTE CONDAMNATION	291

DEMANDER SA LIBÉRATION APRÈS AVOIR ÉTÉ DÉFINITIVEMENT JUGÉ 292

1. LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PEINE COMMUNES À L'ENSEMBLE DES CONDAMNÉS	293
1.1. Les permissions de sortie	293
1.2. Les congés pénitentiaires	297
1.3. L'interruption de l'exécution de la peine	300
1.4. La libération provisoire pour raisons médicales	302
2. LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PEINE POUVANT ÊTRE OCTROYÉES AUX PERSONNES CONDAMNÉES À UN EMPRISONNEMENT INFÉRIEUR OU ÉGAL À TROIS ANS	303
2.1. Définition	303
2.2. La surveillance électronique	303
2.3. La libération provisoire	307
3. LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PEINE POUVANT ÊTRE OCTROYÉES AUX PERSONNES CONDAMNÉES À UN EMPRISONNEMENT DE PLUS DE TROIS ANS	310
3.1. Définition	310
3.2. La détention limitée	311
3.3. La surveillance électronique	311
3.4. La libération conditionnelle	312
3.5. Conditions communes	312
3.6. Procédure	314
3.7. L'exécution et le suivi de la modalité obtenue	318
4. LES DÉTENUS ÉTRANGERS	320
5. LA MISE À DISPOSITION DU TRIBUNAL DE L'APPLICATION DES PEINES	322
5.1. Définition	322
5.2. La procédure d'exécution de la mise à disposition	323
5.3. La privation de liberté	324
5.4. Contrôle annuel	324
5.5. La libération sous surveillance	325
5.6. Fin de la mise à disposition	325
6. LA GRÂCE	326

LA DERNIÈRE JOURNÉE EN PRISON 329

L'APRÈS-PRISON 332

INDEX THÉMATIQUE 340

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES 344

LISTE DES SERVICES D'AIDE AUX DÉTENUS 346

INSTANCES OFFICIELLES 349